

Ali Seuil et les 40 menteurs. (Toute ressemblance avec des personnages réels est fortuite, c'est un conte imaginaire)

Le Président du Tribunal : Condamné levez-vous !

Ali Seuil : Mais, M. le juge et la présomption d'innocence ?

Le Président du Tribunal : Vous avez déjà vu un innocent arriver au tribunal avec un numéro de coupable autour du coup ? Vous avez le N° ROE 46664

Le Président du Tribunal : Vous êtes coupable mais, par mesure humanitaire, vous avez le choix entre deux peines :

La première, que nous vous recommandons, c'est l'exécution immédiate par pendaison. Dans ce cas, nous offrons de vous payer la corde pour vous pendre et la totalité des frais de funérailles.

Pour la seconde en revanche, vous êtes condamné à un empoisonnement lent avec prise régulière obligatoire d'un poison particulièrement efficace et douloureux : la Debonite, une dose par trimestre, ce qui devrait vous conduire à la mort dans d'horribles tourments en deux à cinq ans. Naturellement, comme nous ne recommandons pas cette solution, vous devrez acheter la Debonite et prendre à votre charge tous les autres frais, y compris ceux de l'injection.

Quelle que soit la solution retenue, vous devez signer un contrat qui vous obligera à aller expliquer à tous les autres porteurs de ROE, qui sont donc condamnés à quel point vous êtes heureux d'avoir accepté la première solution. Et en plus, mais uniquement dans le cas d'exécution immédiate, comme notre générosité n'a pas de limite, vous avez la possibilité de recevoir le Trophée du bon Seuil à titre posthume, attribué par tirage au sort, avec passage au journal télévisé, articles dans les journaux, etc...

Le Président du Tribunal : Avez-vous une dernière volonté ?

Ali Seuil : Messieurs les juges Dèbe, Effennpéeffe, Euroriv et Fnécol, vous avez expliqué qu'au 18^{ème} siècle, il y avait 100 000 saumons dans la Loire et une diversité piscicole extraordinaire, qui a donc cohabité pendant des siècles avec au moins autant de seuils de moulins ou agricoles. Comment peut-on dire qu'il faut les enlever pour faire revenir les poissons ?

Le Président du Tribunal furieux : c'est bien la votre grande faute, puisque vous n'avez même pas été capable de construire un ouvrage haut et propre, il est de l'intérêt général de détruire cette verrue stupidement positionnée dans le lit mineur et en plus, cette opération ne coutera pas grand-chose aux citoyens, puisque c'est vous qui allez payer. Argument rejeté.

Ali Seuil : M. le Président du Tribunal, le juge Effennpéeffe rappelle que la restauration de la continuité écologique ne date pas d'hier, elle a commencé en 1865 après la construction des grands barrages qui ont totalement empêché les saumons de remonter les cours d'eau comme on a pu le lire dans les journaux de

l'époque. Messieurs les juges Dèbe, Effennpéeffe, Euroriv et Fnécol ont expliqué qu'il fallait restaurer l'accès aux frayères. Si les grands barrages ne sont pas détruits, il ne sera pas possible aux poissons d'atteindre les frayères, même si les seuils sont détruits ?

Le Président du Tribunal : Vous croyez que c'est facile de détruire des grands barrages ? C'est une opération qui coûte trop cher, et nous nous sommes engagés devant l'Europe à rétablir la circulation des poissons, il faut donc bien que nous cassions quelque chose pour ne pas être pénalisés. On ne peut donc détruire que les seuils qui, en plus, appartiennent tous à des condamnés recherchés, portant depuis longtemps déjà un N° ROE. De plus pourquoi Ali Seuil aurait-il le droit de posséder quelque chose dans les rivières qui sont désormais exclusivement réservées aux pêcheurs ? Argument rejeté.

Ali Seuil : Mais M. le Président du Tribunal, Les saumons atlantiques disparaissent dans tous les autres pays du monde dans des rivières sanctuaires totalement protégées, où il n'y a aucun ouvrage construit par les hommes, ni seuil, ni barrage, ils évoquent la surpêche, la modification du milieu marin (où ces poissons vivent la plupart du temps), la hausse des températures et surtout les perturbateurs endocriniens qui modifient les organes reproducteurs et la physiologie des poissons. Comment vont-ils faire pour sauver leurs poissons puisqu'il n'y a pas de seuil dans leurs rivières ?

Le Président du Tribunal : Nous ne nous intéressons pas au reste du monde, chez nous, la loi - non, le règlement - impose la destruction des seuils mais pas des barrages. Puisque c'est la loi, c'est que c'est écologiquement justifié. La France montrera au monde comment on peut stopper la disparition mondiale des espèces animales. Observation rejetée.

Ali Seuil : Mais M. le Président du Tribunal, si les seuils qui existent depuis des centaines d'années avaient fait disparaître les poissons qui eux ne vivent que quelques années, pensez-vous que les barrages construits après 1850 en auraient arrêtés ? Non, ils auraient tous disparu depuis longtemps.

Le Président du Tribunal : Décidément, vous ne comprenez rien, autrefois les poissons sautaient les seuils sans problème, mais aujourd'hui, ils ne peuvent plus, au bout de 4 ou 5, ils renoncent, complètement épuisés, vous voyez bien que vos seuils sont des obstacles, s'ils n'étaient pas là, les poissons migrateurs pourraient se rassembler au pied des barrages où il serait facile de les pêcher. Il faut donc bien enlever les seuils, d'autant plus que même quand il y a une passe à poissons, ceux-ci n'arrivent pas non plus à passer, trop fatigué.

Ali Seuil : Mais M. le Président du Tribunal, si vous prenez un athlète, dont les organes internes se déforment sous l'effet des perturbateurs endocriniens, tout comme les poissons, pensez-vous qu'il courra aussi longtemps que celui qui n'a pas de dérèglement physiologique ? Pensez-vous que les poissons domestiques issus de la pollution génétique par les lâchers de poissons d'élevage disposent encore de tout l'instinct nécessaire pour compléter un cycle de reproduction très compliqué ? Et si votre athlète court sur les sables bien frais des plages de Normandie, il ira

beaucoup plus loin que sur les mêmes sables du Sahara, simplement parce qu'il fait plus chaud, le sable n'a rien à voir avec la distance, c'est le milieu qui agit. Vous voyez bien M. le Président du Tribunal que le milieu est plus important que l'habitat. On ne peut pas faire vivre un animal dans un environnement qui ne lui convient pas. S'il n'y a plus de neige aux pôles, les ours blancs et les pingouins vont disparaître et pourtant, ils sont totalement libres de circuler, tout comme les insectes qui ont pourtant disparu à 80 % !

Le Président du Tribunal : Vous êtes un égoïste qui défend ses petits intérêts personnels au détriment de l'intérêt général. La France est un pays pionnier, il montrera au monde qu'en détruisant les seuils, les populations de poissons sauvages vont se reconstituer de manière exemplaire.

Ali Seuil. Mais M. le Président du Tribunal, le juge Dèbbe vient justement de nous expliquer que 80% de tous les poissons avaient commencé à disparaître à partir de 1970, cela ne peut pas provenir ni des barrages, ni des seuils qui sont beaucoup plus anciens, c'est la pollution et le réchauffement climatique qui en est la cause. Si l'eau est devenue toxique pour les poissons ordinaires, elle le sera encore plus pour les migrateurs. Or justement les seuils permettent de lutter efficacement contre ces fléaux, en produisant de l'énergie électrique renouvelable, mais surtout les seuils ralentissent l'eau et génèrent des zones humides très efficaces qui détruisent et diluent nitrates, phosphore et pesticides, tout en oxygénant l'eau sur les cascades. Et en plus, ils créent une multitude d'habitats qui hébergent une grande biodiversité de poissons sédentaires, mais aussi d'un très grand nombre d'autres organismes, plantes, insectes, batraciens etc..., sans jamais avoir empêchés les migrateurs de passer. Les seuils sont en rivière ce que les épaves sont en mer, des zones refuges, hot-spots de la biodiversité. N'est-ce pas vers Monaco qu'une épave a été récemment acheminée pour restaurer la biodiversité marine ? Tout comme les éoliennes offshore qui vont abriter de nombreuses espèces de poissons, n'est pas un bel exemple de sauvegarde de la biodiversité construit, comme les seuils, par les hommes. Sans compter M. le Président du Tribunal que les seuils ne sont pas des murs, comme les barrages, ce sont des ralentisseurs autrement dit, des ouvrages sécurisants pour la faune, mais aussi pour les hommes puisqu'à Pickering, dans le Yorkshire en Angleterre, c'est grâce à la reconstruction d'environ 200 seuils filtrants rustiques sur le bassin versant que les inondations ont pu être évitées. Ne pensez-vous pas que les effacements de seuils sur les bassins versants, en accélérant la vitesse d'écoulement vers les plaines, ne contribuent pas aux inondations de nos grandes villes qui sont nécessairement des étranglements du lit des cours d'eau ? La protection des seuils est bien une mesure de sécurité.

Le Président du Tribunal : Nous y voilà, Mais tout cela est balayé par le réchauffement de l'eau qui stagne en amont du seuil, le blocage des sédiments et l'eutrophisation, trois événements qui justifient l'élimination totale de tout ce qui empêche l'eau de s'écouler directement vers la mer. Vous aggravez votre cas.

Ali Seuil. M. le Président du Tribunal, l'eutrophisation n'apparaît que dans les cas extrêmes, lorsqu'il fait très chaud, au départ, ce phénomène s'explique par l'accumulation des nitrates et du phosphore, qui déclenchent la croissance des

plantes et donc l'utilisation de ces nutriments polluants, ce qui est positif au départ. Mais par ailleurs, s'il y a stockage et fixation, cela signifie que l'eau qui s'écoule du seuil est moins polluée. Bien entendu, s'il fait trop chaud et que l'eau stagne trop longtemps, alors le problème peut dégénérer et produire des algues toxiques. Ce fût le cas très souvent cette année 2017. Mais le problème n'existe pratiquement jamais pour les petits seuils de moulin en tête de bassin. Et si vous enlevez le seuil, en période de sécheresse et de canicule, l'eau stagne çà et là dans de petites flaques de faibles profondeurs dans le lit de la rivière où la température est très élevée. Même en tête de bassin, on peut constater le déclenchement de processus extrêmes comme la production d'hydrogène sulfuré et de méthanogène, totalement létale pour tous les reliquats de vie aquatique qui s'y réfugient. Au niveau du seuil, l'eau retenue est plus importante en volume, le processus n'a pas le temps d'atteindre des niveaux extrêmes et la faune survit. Quant aux sédiments, s'ils avaient été arrêtés pendant seulement 200 ans, alors les seuils auraient totalement disparus puisqu'en retenant seulement 2 cm de sédiments par an, on totalise 4 m au bout de 2 siècles. Comme le souligne le Professeur Bravard dans son intervention à l'Assemblée Nationale, « c'est un mensonge ». Pour la température, le réchauffement superficiel est compensé largement par l'abaissement de la température en fonction de la profondeur, ce qui n'est pas le cas dans les zones humides où l'eau circule tout aussi doucement et donc se réchauffe tout autant. Par ailleurs, l'eau ralentie par le seuil va se refroidir en hiver bien plus qu'une eau courante, et on ne peut qu'espérer que ce refroidissement sera suffisant cette année 2018, pour compenser la douceur de l'hiver et permettre aux espèces d'eau fraîche de se reproduire ou de se développer au printemps, puisqu'elles ne peuvent le faire que dans un créneau thermique restreint. On peut ajouter M. le Président du Tribunal qu'en 2017, sans les restitutions constantes d'eau fraîche issue des profondeurs des barrages, de nombreuses rivières auraient été complètement à sec et beaucoup de poissons seraient morts en été. Merci les ouvrages.

Le Président du Tribunal : Tous les ouvrages modifient l'écoulement naturel de l'eau et cette perturbation a permis l'installation d'espèces secondaires qui ne sont pas intéressantes à pêcher et nous n'en voulons pas dans nos rivières sauvages.

Ali Seuil. Mais M. le Président du Tribunal, la biodiversité piscicole ce n'est pas comme une carte de restaurant avec laquelle chacun choisi ce qui composera son menu. Parce qu'évidemment tout le monde ne choisira pas la même chose et il n'y a pas de raison qu'un groupe impose son choix aux autres. Au fil des siècles, les seuils ont créé une biodiversité authentique, qui a été enrichi par l'homme, correspondant à un système hydrologique bien particulier. En enlevant les seuils, on bouleverse un écosystème équilibré et on fait disparaître une bonne partie de la biodiversité aquatique sans être certain que les espèces migratrices (commerciallement intéressantes) vont revenir. C'est contraire à la loi. Et en plus ces opérations favorisent la dispersion rapide des espèces envahissantes. On va aussi faire disparaître bien d'autres organismes qui profitent de la diversité des habitats puisque les poissons ne représentent que 2% de la biodiversité aquatique

totale. Si le « B » de AFB signifie bien biodiversité, il faudra parfois choisir, en conservant des seuils, des options qui ne seraient, selon vous, pas favorables aux poissons (même si on sait que les seuils ne les dérangent pas). Etant donné que les poissons sont en voie de disparition, parce que le milieu « eau » a beaucoup changé, ne faudrait-il pas au contraire éviter de détruire simultanément leurs habitats où ils ont trouvé refuge depuis des siècles ? Si vous voulez protéger une espèce animale terrestre en voie de disparition, allez-vous commencer, comme pour les poissons, par envoyer des pelleteuses pour détruire toute la zone où elles vivent en expliquant que ça va repousser comme avant ? Mais en attendant, que devient l'animal ? Et M. le Président du Tribunal, vous dites que les constructions des hommes ont modifié l'environnement et détruit la faune aquatique, mais quand vous reconstruisez une rivière avec une pelleteuse, ne faites-vous pas la même chose ? Si vous affirmez que ce qui a été fait autrefois par les hommes est mauvais, qu'est-ce qui vous permet de dire que ce que la « reconstruction de la nature » que vous faites maintenant est bonne, alors qu'il y a un grand nombre d'échecs avérés et quelques résultats positifs qui ne sont cependant pas évalués sur le long terme ?

Le Président du Tribunal : Il faut arrêter ces bavardages stériles, je vous rappelle que vous êtes condamné et c'est sans appel. Nous ne sommes pas là pour savoir s'il faut ou non restaurer la continuité écologique partout, nous sommes là pour le faire. Point. Il faut conclure.

Ali Seuil. M. le Président du Tribunal, tous les condamnés ROE aiment les poissons et souhaitent faire tous les efforts possibles pour les protéger. Mais l'effacement des seuils, c'est comme les antibiotiques, ce n'est pas automatique. Avant de modifier un seuil, il faut vérifier plusieurs paramètres, en plus de l'usage qui en est fait.

Il faut s'assurer que la rivière est bien permanente et qu'elle ne s'assèche jamais même pendant quelques jours en période de sécheresse, puisque cette situation est insupportable pour les poissons et autres organismes aquatiques. Enfin, les seuils qui se trouvent sur des tronçons barrés par des grands barrages ne peuvent pas faire l'objet de modifications quelconques. Dans ces cas-là, il faut encourager la production d'énergie renouvelable.

Il faut s'assurer qu'il y a effectivement, à cet endroit là, des poissons migrateurs auxquels on souhaite donner un petit coup de pouce, tout en sachant qu'on ne l'aide pas forcément en effaçant le seuil qui préserve un certain niveau de sélection naturelle.

Il faut s'assurer du niveau de pollution de la rivière et des prévisions climatiques pour le secteur, sachant que si le réchauffement climatique doit sévèrement impacter la zone, la restauration de la continuité écologique sera inutile, il est préférable de conserver le seuil en l'état puisqu'il héberge des processus d'autoépuration efficaces et permet de fabriquer de l'énergie renouvelable.

Il faut évaluer la biodiversité totale du secteur, pas seulement celle des poissons, de manière à réaliser des aménagements hydrauliques susceptibles de préserver

l'existence de certaines espèces remarquables, associées à la présence du milieu humide anthropisé, aussi bien que des espèces de poissons sédentaires communs qui font partie de la chaîne alimentaire. Evaluer également le risque de favoriser l'expansion d'espèces envahissantes, notamment de poissons.

C'est en fait très simple M. le Président du Tribunal, les cours d'eau de France ne sont pas divisés en 3 écosystèmes : liste 1, liste 2 ou pas de liste, auxquels on applique les mêmes recettes, l'écologie se caractérise à l'inverse par une diversité infinie de situations. Comme pour les êtres humains, il n'y a pas deux rivières semblables. C'est donc facile, il faut approcher les seuils au cas par cas avec une caractérisation globale de l'environnement réel autour du seuil, puis décider de l'aménager ou pas, comme le stipule le Grenelle de l'environnement, où le mot effacement n'existe pas. Et d'ailleurs, d'une manière générale, l'effacement est la dernière des solutions à envisager car elle élimine un potentiel écologique et énergétique qui contribue efficacement à recréer les conditions environnementales nécessaires au retour de nos poissons et de leurs capacités à franchir les seuils comme en 1850 !

Le Président du Tribunal : Merci d'avoir enfin reconnu le bien-fondé de la restauration de la continuité écologique et de la nécessité de détruire les seuils. Toute cette discussion montre que quand les choses sont bien expliquées, le travail est quasiment réalisé. Encore une fois, on voit que la concertation ouverte et honnête que nous venons de mener conduit à l'adhésion enthousiaste à la politique de destruction des seuils et permet de rallier, comme aujourd'hui les opposants les plus déterminés.

Ali Seuil. Mais M. Le Président du Tribunal ce n'est pas ça du tout argll... argllhh... Le Président du Tribunal a fait basculer le tabouret, Ali Seuil est étouffé par la corde dont la trame est bleue... Paix à son âme.

Mais il n'est pas mort pour rien, avec l'impact grandissant du réchauffement climatique et de ces conséquences dramatiques sur le milieu aquatique, la population se rendra vite compte, mais probablement trop tard qu'il avait raison... Ali Seuil deviendra alors un héros, comme il l'est depuis l'aube de notre ère.

Le seuil masqué